



Nidda

Michna 8 - Chapitre 9

כָּל אִשָּׁה שֵׁשׁ לָהּ יוֹסֶת, דִּיּוּה שְׁעָתָהּ. וְאִלּוּ הֵן הַיּוֹסֶתוֹת, מִפְּהָקָת {כא}, וּמַעֲטָשֶׁת, וְחוֹשֶׁשֶׁת בְּפִי כִרְסָה, וּבִשְׁפּוּלֵי מַעִיָּה, וְשׁוֹפְעֶת, וְכַמִּין צִמְרָמוֹרוֹת אוֹחֲזִין אוֹתָהּ, וְכֵן פִּיּוּצָא בָּהֶן. וְכָל שְׁקָבָעָה לָהּ שְׁלֹשׁ פְּעָמִים, הִרִי זִוְלָסֶת:

Toute femme qui a des règles régulières, son heure [de découverte du sang menstruel] lui suffit [pour compter sa période d'impureté à partir de ce moment-là]. Sont considérés comme des règles régulières : si elle bâille [au moment de ses règles], ou si elle étternue, ou si elle a une sensation [douloureuse] dans le ventre ou dans le bas-ventre, ou si elle a un écoulement, ou si elle est prise d'une sorte de frisson [c'est-à-dire des frissons ou la chair de poule], ou d'autres symptômes similaires. Toute femme qui a établi trois occurrences [de l'un de ces symptômes], cela est de ce fait un cycle régulier.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions